

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-397 DU 18 AOUT 1997

Chargeant Monsieur Sévérin ADJOVI,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, chargé de la Défense Nationale
de l'intérim de Monsieur Théophile N'DA
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et
de l'Administration Territoriale
pour compter du 21 Août 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitution-
nelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle
du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

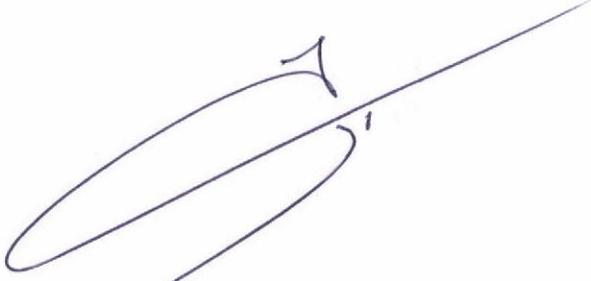
D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Pour compter du 21 Août 1997, Monsieur Sévérin ADJOVI,
Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la
Défense Nationale est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Administration Territoriale pendant l'absence
de Monsieur Théophile N'DA.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

FAIT A COTONOU, LE 18 AOUT 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCAT-MEHU 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JURB 1.-